



2020-2021

CYCLE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE À L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

Adresse postale :

IFCS
CHRU de Tours

Fabienne KWOCZ
Directeur des soins
Directrice de l'IFCS

Cidàlia MOUSSIER
Cadre Supérieur de Santé-Formatrice

Karine BROSSILLON
Secrétaire
secretariat.ifcs@chu-tours.fr
Tél : 02.47.47.59.36

Public concerné

Arrêté du 18 août 1995 modifié par arrêté du 15 mars 2010, article 4 :

« Être titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession d'audioprothésiste, de diététicien, d'ergothérapeute, d'infirmier, d'infirmier de secteur psychiatrique, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, d'opticien-lunetier, d'orthophoniste, d'orthoptiste, de pédicure-podologue, de préparateur en pharmacie, de psychomotricien ou de technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale, (...) et avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein »

Finalité

- Le cycle préparatoire vise la clarification du projet professionnel en vue de la réussite au concours d'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé

Objectifs

- Actualiser ses connaissances professionnelles dans le domaine sanitaire et médico-social
- Développer ses capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation
- Percevoir le positionnement requis pour une fonction d'encadrement
- S'approprier la méthodologie des épreuves écrite et orale
- Formaliser et argumenter son projet professionnel

ORGANISATION

- **3 modules de formation :**
Appréhender la fonction de cadre de santé
Se préparer à l'épreuve écrite
Se préparer à l'épreuve orale
- **Présence obligatoire aux 4 sessions**

MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges et partages d'expériences
- Mises en situation
- Travail personnel (fiche de lecture, dossier thématique, projet professionnel...)
- Suivi pédagogique individualisé à la demande
- 3 ateliers gestion du stress dans le cadre d'une préparation au concours

DATES :

Du 28 septembre au 2 octobre 2020

Du 16 novembre au 20 novembre 2020

Du 11 janvier au 15 janvier 2021

Du 15 février au 19 février 2021

Inscriptions

Le dossier d'inscription est téléchargeable à partir du site internet :

<https://www.chu-tours.fr>

rubrique : « Etudier/Se former » - « Cadre de santé »

Le dossier complété est à transmettre au secrétariat de L'Institut de Formation des Cadres de Santé accompagné des pièces à fournir.

Coût : 2150 €

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à partir du 20 avril 2020. La liste des participant(e)s retenu(e)s pour la formation sera constituée au fur et à mesure de la réception des dossiers d'inscriptions dûment complétés.

Clôture des inscriptions : le 7 septembre 2020

Organisation du concours

Les épreuves du concours d'entrée telles que précisées à l'article 8 de l'arrêté du 18 août 1995 modifié selon l'arrêté du 15 mars 2010 version consolidée le 1^{er} avril 2010 sont les suivantes :

- Une épreuve d'admissibilité écrite et anonyme : cette épreuve d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire de texte d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.
- Une épreuve d'admission à partir d'un dossier rédigé par le candidat : ce dossier se compose
 - a) d'un curriculum-vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes.
 - b) d'une présentation personnalisée portant sur :
 - son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations.
 - ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Une journée supplémentaire de préparation à l'épreuve orale sera organisée pour tous les candidats admissibles en IFCS (se référer au livret formations continues, IFPS-CHRU Tours, édition 2020).

A l'IFCS de Tours, une fois l'admission prononcée, le professionnel de santé de toutes filières confondues, pourra suivre conjointement une formation professionnelle et une formation universitaire débouchant sur un diplôme cadre de santé et la validation d'un des masters 2 proposés: Management Ethique Education en Santé (MEES), mention santé publique avec l'UFR de médecine ou Management Ethique Formation en Santé (MEFS), mention Sciences de l'Éducation et de la Formation avec l'UFR Arts et Sciences Humaines, dans le cadre du partenariat avec l'université de Tours.

Des pré-requis en informatique et en anglais sont recommandés dans la perspective de la formation de cadre de santé.

Les formations proposées se déroulent à l'IFCS :

2 rue Mansart
37170 Chambray-lès-Tours

☎ : 02.47.47.59.36
Mail : secretariat.ifcs @chu-tours.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER

Liste des pièces à fournir :

- Une lettre de motivation à suivre la formation de cadre de santé
- Un curriculum-vitae faisant apparaître :
 - état civil,
 - cursus scolaire et/ou universitaire,
 - diplôme(s) ou certificat(s) obtenu(s),
 - cycles de formation continue suivis,
 - expériences professionnelles diverses et déroulement de carrière.
- la photocopie des diplômes recto-verso, et l'attestation d'inscription au répertoire ADELI
- les attestations de travail de vos employeurs
- une photo d'identité (inscrire votre nom au verso)
- une attestation de prise en charge financière accompagnée de la fiche de financement renseignée (*)
- une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)

Le dossier doit parvenir complet à l'Institut de Formation des Cadres de Santé du C.H.R.U. de Tours avant le 7 septembre 2020 à l'adresse suivante :

*Institut de Formation des Cadres de Santé
Centre Hospitalier Universitaire de Tours
37044 TOURS Cedex 9*

Ne seront pris en considération que les dossiers complets et parvenus avant la date indiquée.

(*) *Possibilité de prise en charge financière*

Institut de formation référencé Datadock N° identifiant : 0015175



☛ Pour un agent d'un établissement d'hospitalisation public :

☛ Dans le cadre du plan de formation de l'établissement.

☛ Pour un agent d'un établissement d'hospitalisation privé :

☛ Dans le cadre du plan de formation employeur :

- Prise en charge du salaire et des frais de formation par l'employeur.

☛ Au titre du Congé Individuel de Formation :

- Prise en charge par un organisme auquel adhère l'employeur

- Possibilité de prise en charge de tout ou partie des frais de formation.

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE

P. BOURRET, (2011), *Les cadres de santé à l'hôpital. Un travail invisible*, Paris : Seli Arslan.

P. KORENBLIT, et Coll, (2011), *Construire son projet professionnel ... à partir du bilan de compétences*, Issy-les-Moulineaux : ESF Éditeur collection formation permanente.

F. MISPELBLOM BEYER, (2006). *Encadrer. Un métier impossible ?*, Paris : Armand Colin.

SLIWKA, C., DECHAMPS, C., (2007). *Les cadres de santé, des cadres de métier*. Paris : Lamarre. Collection fonction cadre de santé.

HAS, *Guide pour l'autodiagnostic des pratiques de management en établissement de santé*, janvier 2005,

https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/guide_management_2006_10_06_10_04_53_949.pdf

(consulté le 15 mars 2019)

Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000738028&dateTexte=20180314>

(consulté le 15 mars 2019)

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé Direction Générale de l'Offre de Soins - Diplôme de Cadre de Santé, Référentiels d'activités et de compétences, décembre 2012,

https://www.ifchureennes.fr/wp/wp-content/uploads/2016/09/Cadres_sante_Ref_activites_et_compences_apres_18_12_2012.pdf

(consulté le 15 mars 2019)

QUELQUES REPERES PRATIQUES

Accès :

S.N.C.F. :

- ✓ Saint-Pierre-des-Corps (accès direct - prévoir un taxi)
- ✓ Gare de Tours (une navette dessert Saint-Pierre-des-Corps - Tours)

BUS :

Ligne 3 - Arrêt : « École d'infirmières »

Tempo 2 - Arrêt : « CHU Trousseau »

VOIE ROUTIÈRE (A10 - N10) :

Direction Châteauroux, puis passer devant l'Hôpital Trousseau, et prendre la 1^{ère} route à gauche (rue de la Cour, perpendiculaire à la rue Mansart).

Repas - Hébergement :

REPAS :

- ✓ Restaurant du personnel du C.H.R.U. (Hôpital Trousseau)
- ✓ Cafétérias, restaurants à 5 mn en voiture, sur Chambray-lès-Tours.

COUCHER :

De nombreux hôtels à proximité de l'I.F.C.S. (5 à 10 mn en voiture).

